

Paris, le 7 février 2012

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du Fonds Commun de Placement en Entreprise (FCPE) ALLIANZ EPARGNE EURO CREDIT SRI (CODE AMF : 89579) et nous vous en remercions.

Nous vous informons que la périodicité de calcul de la valeur liquidative va être modifiée. Conformément à la Notice actuellement en vigueur, le calcul de la valeur liquidative restera quotidien, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris et des jours fériés français légaux auxquels s'ajouteront à compter du 24 février 2012, les jours de fermeture de la Bourse de Londres.

Le paragraphe intitulé « Fonctionnement du FCPE » de la Notice sera modifié de la manière suivante :

| Ancienne rédaction | Nouvelle rédaction |
|--|--|
| La valeur liquidative est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Paris et jours fériés français légaux | La valeur liquidative est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Londres et de Paris et jours fériés français légaux |


Cette modification entre en vigueur le 24 février 2012.

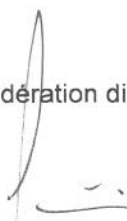
Conformément à la réglementation en vigueur, si ces modifications ne vous convenaient pas, il vous serait possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant 3 mois à compter de l'envoi de cette lettre, sous réserve de la disponibilité de vos avoirs.

La nouvelle notice de votre FCPE est tenu à votre disposition au siège social ou sur le site internet (www.allianzgi.fr) d'Allianz Global Investors France. La notice et le règlement vous seront adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'Allianz Global Investors France.

Votre conseiller habituel reste à votre entière disposition pour vous fournir toute explication complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.


Johann GAULIER
Directeur Général Délégué


Franck DIXMIER
Directeur Général